

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

Table with 4 columns: Destination (CAHORS ville, LOT et Départements limitrophes, Autres départements), Duration (3 mois, 6 mois, 1 an), and Price.

Les abonnements se paient d'avance Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

Table with 2 columns: Type of advertisement (ANNONCES, RÉCLAMES) and Price (25 cent., 50).

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LE MÉRITE AGRICOLE

Au cours de l'examen du budget de 1913 par le Sénat, l'honorable M. Méline, ancien ministre de l'agriculture...

En termes mesurés, il a constaté que, chaque année, le ruban vert perdait un peu de sa signification. Tandis que le décret de 1896, qu'il avait fait prendre, prévoyait un contingent annuel maximum de 700 croix de chevaliers...

« Deux mesures s'imposent : la première, c'est de limiter le nombre des décorations ; la seconde, que je ne crois pas moins nécessaire, c'est d'instituer, à côté du ministre, un conseil analogue à celui de la Légion d'honneur... Je propose qu'on confère au ministre de l'agriculture le droit de limiter le contingent des décorations et d'instituer un conseil de discipline sur lequel il puisse s'appuyer pour contrôler les nominations et décider si elles sont conformes au règlement de l'ordre. »

Le Sénat a voté une proposition de résolution invitant le ministre de l'agriculture à prendre les mesures nécessaires pour limiter et contrôler les nominations dans l'ordre du Mérite agricole.

M. Clémentel, le très distingué et très actif ministre de l'agriculture, — qui avait accepté cette proposition de résolution, — s'est mis immédiatement à l'œuvre. Un décret vient de paraître au Journal officiel qui réglemente étroitement les conditions d'octroi du Mérite agricole et qui fixe un contingent annuel maximum de 6.000 croix de chevaliers, 600 rosettes d'officiers, 60 cravates de commandeurs...

Les titres des postulants ne seront examinés qu'autant qu'ils seront âgés de trente ans au moins et qu'ils justifieront de dix ans de pratique, d'enseignement, ou de vulgarisation agricoles. De plus, tenant compte des suggestions du Sénat, le ministre fait revivre des prescriptions, tombées en désuétude, du décret rendu jadis sur la proposition de M. Méline. Un conseil de l'Ordre étudiera, sous la direction du ministre, les dossiers des postulants. Il est composé des anciens ministres de l'agriculture et des rapporteurs du budget, des directeurs des services du ministère et de cinq notabilités agricoles ayant le grade de commandeur du Mérite Agricole...

M. le Ministre était blême et ruisselait de sueur. Ses cheveux bruns pendaient sur son front en ficelles humides et lamentables.

Mais on ne lui fit pas grâce. On hissa la condamné dans une voiture. On le transporta à la gare : les artilleurs qui formaient la haie, baïonnette au canon, semblaient à la parade d'une exécution capitale.

Là, nouveau banquet. On parle des estomacs d'autruche. Quel gésier de casoar affronterait impunément les

nues sous le vocable significatif de promotions de « repêchage » qui, peu à peu, arrivaient à comprendre plus d'un millier de noms.

Telles sont les principales dispositions du décret pris sur l'initiative de M. Clémentel, qu'il convient de louer hautement. Le contingent annuel n'est pas élevé si l'on se rappelle que la France est un pays essentiellement agricole et que des milliers et des milliers de fermiers, de propriétaires, qui appliquent avec méthode et intelligence les nouveaux procédés de culture, qui améliorent et augmentent la production du pays, ont des titres à l'obtention du ruban vert et rouge. Le ministre veillera certainement à ce que les prescriptions nouvelles soient respectées, à ce que l'Ordre du Mérite Agricole garde toute sa valeur.

Adrien DARIAC, Député de l'Orne.

Les joies du pouvoir

Beccaria, en publiant son générique Traité des Délits et des Peines, déterminait l'abolition de la torture.

On le croyait du moins. Mais c'est une erreur. La torture a été maintenue pour une certaine catégorie de criminels, peu intéressante, il est vrai : MM. les Ministres de la Troisième République.

On assistait cette semaine à une journée de M. Thierry, ministre des Travaux publics. L'infortuné ! Ce fut horrible. Cela dépassa en cruauté raffinée les supplices chinois les plus barbares.

A six heures trente, après une nuit passée en wagon, M. Thierry descendit à Avignon. Il était encore somnolent. Une fanfare assourdissante se chargea de le réveiller.

Puis le beffroi se mit à retentir. Et il ne cessa plus de toute la matinée. Il y a dans le clocher de l'hôtel de ville deux bourreaux d'automates. Jacquemart et sa femme, qui usent leurs ressorts à cognier sur le bronze. On se serait cru dans la redoutable Ile Sonnante de maître Alcofrabas.

Il faisait une chaleur qu'un conseiller municipal d'Avignon qualifiait éloquentement de torrentielle. Trente-sept degrés à l'ombre !

On en profita pour mener M. Thierry inaugurer des travaux d'art en plein soleil. Des orateurs intempérants le maintinrent au milieu d'un pont sous le ciel en feu. Sur ce pont d'Avignon, le ministre ne dansa pas. Il n'en avait guère envie. Il s'épongeait. Son col fondait.

Au retour, on le fit banqueter dans la cour du lycée. C'était une fournaille. Les convives pour résister à l'insolation, s'empouchaient de leurs serviettes et ressemblaient à des Bédouins.

Et l'on resta là de midi à quatre heures. On attendit une demi-heure des petits pâtés. Vatel se serait coupé la gorge. Il aurait mieux aimé mourir que de signer les plats qu'on servait.

Au dessert, sénateurs et députés rivalisèrent d'éloquence. Tous les convives accablés dormaient, sauf le ministre que le devoir tenait éveillé.

Quand, à son tour, il prit la parole, une fanfare obstinée joua dans la rue les marches les plus entraînantes. M. le ministre s'égoillait pour dominer ce vacarme. Il n'y parvenait pas. On entendait seulement de temps à autre :

— République !... Dévouement !... Tout à l'égoût !... Politique d'apaisement !... Foyer d'infection !... Canal du Rhône !... Démocratie !...

M. le Ministre était blême et ruisselait de sueur. Ses cheveux bruns pendaient sur son front en ficelles humides et lamentables.

Mais on ne lui fit pas grâce. On hissa la condamné dans une voiture. On le transporta à la gare : les artilleurs qui formaient la haie, baïonnette au canon, semblaient à la parade d'une exécution capitale.

Là, nouveau banquet. On parle des estomacs d'autruche. Quel gésier de casoar affronterait impunément les

épreuves auxquelles sont soumis les estomacs de ministres !

Des discours, des discours, encore des discours !

Et enfin, après tout cela, on fit entendre à M. Thierry la tragédie de Sophonisbe au Théâtre d'Orange.

À une heure et demie du matin il râlait. On le mena coucher. Il était temps.

Grande leçon qu'une journée de ministre pour dégouter à tout jamais de l'ambition.

Métaphore

L'éloquence de feu M. Grébaul n'était pas banale.

En 1900, tandis qu'il était Président du Conseil municipal, il prononça aux réceptions officielles des discours mémorables.

En accueillant les journalistes, il leur dit :

— Notre ville aime la presse, parce qu'elle représente la Pensée, la Pensée ailée, à laquelle on enlève une plume pour défendre ses idées.

Et au Congrès de l'Histoire : — L'Histoire, s'écria-t-il, c'est l'Humanité qui se regarde dans un miroir et qui se voit par derrière.

Le Bulletin Municipal, auquel nous empruntons ces textes, les fait suivre d'indications louangeuses : très bien, très bien, applaudissements nourris.

La plume de la Pensée et le derrière de l'Humanité valaient bien ça.

INFORMATIONS

Au Maroc

Dans la zone espagnole

Un camion automobile a été attaqué sur la route de Ceuta : un mécanicien a été tué. Peu après, deux charrettes ont été arrêtées et leurs conducteurs ont été enlevés.

Sanglantes escarmouches

Le général Berenguer, commandant les forces d'infanterie et de cavalerie qui assurent le service de reconnaissance sur la rive droite de la rivière Martin, a eu à soutenir une escarmouche contre l'ennemi. Celui-ci a eu plusieurs tués.

Le général Berenguer a envoyé une patrouille commandée par le lieutenant Ochoa, fils du général du même nom, pour recueillir les cadavres. Les rebelles ont alors ouvert un feu violent, tuant le lieutenant et deux hommes, et blessant trois autres soldats.

L'ennemi était si nombreux que, pour reprendre ses morts, le général Berenguer dut engager toute la cavalerie dont il disposait, et qui eut à soutenir un corps à corps acharné.

En Tunisie

Le gouvernement tunisien était avisé depuis plusieurs jours qu'un cheik de la grande mosquée de Djemma-az-Zitouna réunissait les plus fanatiques de ses coreligionnaires, tantôt dans une salle reculée de la grande mosquée, tantôt chez lui ou dans d'autres maisons amies, et leur prêchait en des conférences très suivies la haine du chrétien.

Le cheik El-Médina, gouverneur de la ville, fut chargé de surprendre en flagrant délit le propagandiste. Si-Mustapha-Dinguilzi pria quatre de ses amis de jouer la comédie du fanatisme et de suivre les conférences. Il acquit ainsi la preuve des faits dénoncés. Le conférencier fut alors mandé dans le cabinet du cheik El-Médina, qui le mit en état d'arrestation et le fit écrouer.

La libération des classes antérieures à celle de 1910

M. Charles Deloncle, député de la Seine, a adressé au ministre de la guerre, une lettre dans laquelle il appelle son attention sur l'utilité qu'il y aurait à faire connaître officiellement la date exacte de leur libération, aux militaires appartenant à des classes antérieures à la classe 1910 et qui doivent être, selon une décision ministérielle du 9 août, libérés à la fin de septembre prochain. Ces jeunes gens ont, en effet, des dispositions à prendre en vue de leur rentrée dans la vie civile.

Alcoolisme et criminalité

Sur 205 assassinats qui ont été portés en 1907 devant les assises, 20 seulement ont pour auteurs des alcooliques ou des ivrognes, 84 meurtriers sur 382 ont été commis sous l'influence directe de l'alcool, 92 viols et attentats à la pudeur sur 756, et, sur 248 jugements pour coups et blessures graves ou suivies de mort avec intention de la donner, 61 ont été rendus contre des buveurs invétérés.

La proportion sur cent crimes de même espèce s'élève ainsi de 9,7 pour les assassinats, à 12,1 pour les viols et attentats à la pudeur, à 21,9 pour les meurtres et à 24,5 pour les coups et blessures, soit à plus du double pour les meurtres et à peu près du triple pour les violences graves ayant entraîné la mort. Il n'y a d'exception que pour le crime de paricide : 5 sur 17 ont pour auteurs des alcooliques soit 29 pour cent, mais l'exception n'est qu'apparente et de fait confirme la règle, car le paricide n'est commis le plus souvent qu'au cours d'une dispute dans un accès de fureur ou de véritable folie. Pour les autres crimes contre les personnes, empoisonnements, infanticides, avortements, castration, enlèvements et détournements de mineurs, un seul sur 215 a été commis en 1907 par un alcoolique.

Etonnant exploit d'un aviateur

Mercredi, pour la première fois, un aviateur, abandonnant son aéroplane en plein vol, est descendu en parachute d'une hauteur de 250 mètres. Cette expérience, qui peut avoir de précieuses conséquences pour la sécurité des voyages aériens, a été accomplie par l'aviateur Pegoud, sur l'aérodrome de Châteaufort.

Pegoud, relié au parachute inventé par M. Bonnet, fixé au long du fuselage de son aéroplane, s'est élevé, à 6 h. 20, au-dessus du champ d'aviation. Arrivé à 250 ou 300 mètres d'altitude, par vent debout, il actionna la commande de déclenchement du parachute qui se déploya. L'aviateur abandonnant alors son appareil, descendit lentement vers le sol. Le vent poussa le parachute vers la forêt où, doucement, Pegoud fut déposé au milieu des hautes branches d'un arbre.

Pendant ce temps, l'aéroplane livré à lui-même, commença par piquer du nez, se cabra, remonta à 10 mètres et finalement alla choir à 1.500 mètres de l'endroit où Pegoud l'avait quitté.

L'inventeur du parachute se propose de demander à l'administration de la guerre de faire examiner son appareil et de l'expérimenter.

Les 83 ans de François-Joseph

L'empereur Guillaume a offert un grand dîner, à l'occasion de l'anniversaire de l'empereur François-Joseph.

À la fin du dîner, l'empereur Guillaume a porté un toast, au cours duquel il a dit notamment : « Si l'on a réussi à protéger la paix européenne contre toutes les tempêtes, ce n'est pas à la haute sagesse de l'empereur-roi François-Joseph que nous en sommes les moins redevables. Comme fidèles alliés de l'Autriche-Hongrie, nous

en éprouvons une satisfaction particulièrement vive, et nous regardons l'avenir d'un œil joyeux, car l'alliance, depuis longtemps éprouvée, qui unit l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie continuera, pour le bien du monde entier, à attester sa force et ses effets. »

Toute la presse se réjouit sincèrement du toast porté par l'empereur Guillaume à l'occasion de la fête de l'empereur François-Joseph et y voit une importante manifestation qui réduira au silence les adversaires de la triple.

Les journaux sont unanimes à déclarer que jamais l'intimité et la solidité de l'alliance austro-allemande n'ont été attestées aussi nettement qu'en cette occasion. L'Allemagne fait voir clairement qu'elle demeure aux côtés de l'Autriche-Hongrie et que les liens qui les unissent sont inébranlables.

Les journaux ajoutent que si un doute existait encore à ce sujet quelque part il serait aujourd'hui dissipé. Les cercles politiques émettent les mêmes idées et considèrent que Guillaume II a voulu faire ressortir simultanément la force de la triple et son caractère éminemment pacifique.

Les Gaffes du Recrutement

Une curieuse et comique erreur s'est produite à Lille à propos d'une affiche concernant le recensement de la classe 1913. L'affiche en effet contenait ces mots : « Article 1^{er} : Les jeunes gens nés du 1^{er} janvier 1913 au 31 décembre 1913, appelés par leur âge à la formation de la classe 1913, sont invités à se présenter à la mairie, bureau militaire, etc. »

Il y eut des mères qui se rendirent avec leur poupon à la mairie. On devine l'éclat de rire qui les accueillit.

Le plus vieux conscrit de France

Le plus vieux conscrit de France pour la classe 1913 est, sans doute M. Gabriel Bonnet, inscrit sur le tableau de recensement de la commune de Moussac (Gard).

Bonnet, qui exerce la profession de jardinier, est né à Genève, le 5 mai 1866. Il a été naturalisé Français le 27 avril 1913.

Bonnet ne fera pas de service actif, mais en vertu de la nouvelle loi militaire, il reste mobilisable jusqu'à l'âge de 48 ans.

Le Conflit Balkanique

Engagements entre Grecs et Bulgares

Une forte bande a attaqué un détachement grec dans les environs de Menik.

Le commandant du détachement et quelques soldats sont tombés. Les Grecs se sont mis aussitôt à la poursuite des Bulgares et ont tué la plupart d'entre eux.

Excès Grecs

Une note officielle dit : Selon un rapport du commandant de la quatrième armée, les troupes grecques de Petchevo, avant de se retirer, ont mis le feu au village de Robovo, qu'elles ont pillé. Elles ont emmené tout le bétail et 47 personnes.

Démenti officiel de la Porte

La Porte dément officiellement que les troupes turques soient entrées à Dedeagatch.

Catégoriques déclarations du grand-vizir

Le grand-vizir, interrogé au sujet de la note bulgare relative au mouvement en avant des troupes turques a déclaré :

« C'est exact, nous avons occupé provisoirement Demotika, Ortakeui et Suffi, mais nous y avons été contraints, en premier lieu pour des motifs stratégiques en raison de la possibilité d'une reprise des hostilités avec la Bulga-

rie, en second lieu, pour des raisons humanitaires afin d'assurer le maintien de l'ordre jusqu'à l'arrivée des autorités bulgares. Mais, je le répète, cette occupation est toute provisoire. C'est d'ailleurs, à cela que s'est bornée notre avancée. Nous ne marchons pas sur Kirdjali et Gumuldjina, comme le prétend la note bulgare, et nous n'occupons pas Dedeagatch, malgré l'appel des populations, nous donnons à l'armée l'ordre catégorique de ne pas faire un seul pas en avant. »

Le grand-vizir a terminé en disant :

« Soyez bien convaincu que nous ne dépasserons pas la ligne de frontière que nous avons indiquée dans notre communication du 19 juillet aux puissances. »

La ratification du traité

L'ukase ratifiant le traité de paix paraîtra incessamment à Sofia. Il sera soumis à la sanction du Sôbranié, dès l'ouverture de la session d'automne.

L'échange des ratifications se fera à Bucarest.

Le gouvernement grec convoquera la Chambre probablement vers la fin de la semaine, pour une courte session, en vue de la ratification du traité de paix.

Petites Nouvelles

Un jeune étudiant, M. Orioux, âgé de dix-neuf ans, fils du commandant du 47^e, était allé prendre un bain en Rance près du Rosais, avec deux de ses amis. Il venait d'entrer dans l'eau, quand ses camarades le virent couler à pic. Ils se jetèrent à son secours, mais ils ne retirèrent de l'eau qu'un cadavre.

— Mardi soir, vers neuf heures, une jeune fille, Gabrielle Rivière, sortait du restaurant du Béarn, rue du Conservatoire, à Toulouse, quant son amant, Gaston, dit Pompon, lui chercha querelle et lui porta un coup de couteau à la gorge. La carotide fut tranchée. La mort fut instantanée. L'assassin a été arrêté.

— La population d'Arles-sur-Tech, maire en tête, a empêché la circulation des tramways départementaux en plaçant sur les rails des charrettes chargées. Cette attitude du maire et de la population est motivée par le refus que leur a opposé l'administration de leur accorder les arrêts réclamés par eux.

— On annonce qu'un chantier de bois a été détruit à Bedford par un incendie. Cet incendie est attribué aux suffragettes. On a trouvé aux environs du chantier des morceaux de papier portant ces mots : « Votes for women »

— Le cavalier Parat, du 12^e hussards, s'est tué en sautant d'un train qui avait brûlé la gare d'Auxonne, où il voulait descendre.

— Au cours d'un exercice de tir, au camp de Biche, le soldat Toussaint a été tué raide par une balle égarée.

— A Longwy, M. Quarenghi montrait un vieux pistolet à deux amis, quand un projectile oublié partit et atteignit au ventre l'un d'entre eux, M. Pelarotti, âgé de vingt-trois ans. Le blessé a expiré. L'auteur involontaire de l'accident a disparu.

— Un employé de la Compagnie d'Orléans, nommé Girardeau, attaché à la gare de Saumur, a été broyé par l'express d'Angers au moment où il voulait traverser les voies.

— M. Emile Ollivier, de l'Académie française, le dernier président du Conseil de l'Empire, en 1870, est décédé, mercredi matin, à Saint-Gervais-les-Bains (Haute-Savoie) où il s'était rendu, au commencement de ce mois, en compagnie de Mme Emile Ollivier. Il était né en 1825, à Marseille.

CAUSERIE

Renaissance physique et Mutualité

On pourrait dire, à bien des égards, que notre temps est celui de la renaissance physique. Sans doute il n'est pas souhaitable que le souci du « muscle de fer » devienne absolument prépondérant et détourne les esprits des préoccupations altruistes qui donnent, en définitive, la vraie mesure d'une civilisation. Mais il est incontestable que la « performance physique » d'une race a des rapports étroits avec la prospérité générale d'un pays. Et j'imagine que l'expansion d'un peuple hors de ses frontières est singulièrement facilitée par l'entraînement sportif, le goût du plein air et de l'aventure, le besoin d'espace et de nouveaux horizons.

Voilà qui peut bien expliquer les succès remportés par la race anglo-saxonne loin de son berceau, le développement commercial, l'hégémonie maritime, la prospérité coloniale : toutes circonstances qui concourent au rapide enrichissement d'une nation, et par contre-coup, à l'appauvrissement des autres. Car dans la lutte des concurrents, tous ceux qui n'avaient pas reculé.

Il faut avouer que la France en était arrivée, à ce point de vue de l'expansion physique — disons, si vous voulez, commerciale, industrielle — à un rôle d'une médiocrité désolante. Des conquêtes coloniales commencent à la Tunisie, du Tonkin, de Madagascar ou du Maroc — cette dernière si chèrement payée par le sacrifice du Congo — ne parviennent pas à voiler notre décadence. Ce sont là victoires artificielles obtenues par une force militaire qui n'a malheureusement pas à défendre une puissance économique proportionnée, — victoires enfin dont nos nationaux ne sont pas en mesure de tirer profit.

C'est naturellement chez les jeunes gens qu'il faut chercher les marques de cette résurrection : elles sont assez récentes. Peu d'années ont suffi à exciter progressivement le goût du sport chez les jeunes Français. Les lycéens de naguère avaient les jeux du « lentil » où se rencontraient pour des épreuves courtoises, les athlètes d'aujourd'hui. Le « Stade français », le « Racing Club de France » furent longtemps seuls à entretenir l'amour des luttes physiques chez nos potaches ou chez nos étudiants ; longtemps aussi ils ne connurent qu'une prospérité relative. Au surplus les succès de nos représentants dans les disputes internationales brillèrent surtout par leur absence... Il semble bien qu'on nous ait changé tout cela.

D'abord les Sociétés sportives se sont multipliées : il n'y a presque plus de chefs-lieux de cantons qui ne possèdent leur club d'athlètes. Partout la course à pied, le football, les courses de bicyclettes, le tennis, l'épée, la boxe (qui n'est pas le plus beau des sports), la lutte même attirent et retiennent des adeptes chaque jour plus nombreux. Un entraînement méthodique et intensif a bientôt porté ses fruits : nos champions ont montré à l'étranger les progrès étonnants qu'ils avaient, en si peu d'années, réalisés. Au football, nous égalons presque les Anglais ; nos joueurs de tennis sont les premiers du monde, et l'une des pouesses les plus significatives accomplies par la jeune génération n'est-elle pas celle de ce Jean Bouin qui a réussi à battre le record du monde de l'heure, exploit qui eût paru chimérique à nos coureurs il y a très peu d'années.

Et je ne parle pas du développement pris chez nous par l'industrie de l'automobile, ni même de l'aéroplane : le courage et les capacités professionnelles de nos aviateurs (dont la plupart sont de tout jeunes hommes) ne se comparent point. Enfin il n'est pas jusqu'à la création des corps de boys-scouts, inspirée des nécessités d'une époque belliqueusement troublée, qui ne joue son rôle dans le renouveau de culture physique de la nation.

Toutes ces préoccupations patriotiques n'ont pas échappé à la mutualité : oserai-je dire qu'elle-même a toujours favorisé les ébats sportifs de la jeunesse ; que de même que bien des orphéons, plus d'une société athlétique se double d'une section mutuelle et qu'ainsi les deux modes d'activité se complètent le plus heureusement du monde.

Me sera-t-il permis enfin de rappeler que le signataire de ces lignes faisait voter à l'unanimité, le 2 juin 1906, à Tourcoing, par le Congrès de l'Union des Sociétés de gymnastique, la résolution suivante, destinée à accentuer vigoureusement un état de choses déjà existant.

« Considérant qu'il y a une étroite affinité de but entre les sociétés de gymnastique qui s'efforcent

d'entretenir la santé et la vigueur de la race française, et les sociétés mutuelles qui assurent, sur tout le territoire, la lutte directe ou préventive contre la maladie ;

Emet le vœu :

1° Que les mutualités scolaires, post-scolaires et familiales, les sections de pupilles mutualistes qui groupent des adolescents, affilient leurs membres aux sociétés de gymnastique là où il en existe, et créent de ces sociétés là où elles manquent, en recourant aux bienveillants offices de l'Union des Sociétés de gymnastique de France.

2° Que, de leur côté, les sociétés de gymnastique se mettent pareillement en relations avec les sociétés mutuelles et étudient le moyen d'y affilier leurs membres, ou — ce qui serait préférable encore et maintiendrait leur pleine autonomie — de se constituer elles-mêmes en sociétés mutuelles ayant pour objet la défense des gymnastes contre les risques spéciaux ou communs qui les menacent. »

Un vœu analogue a été présenté au Congrès national de la Mutualité, à Nancy, en 1909, par M. Charles Cazalet président de l'Union des Sociétés de gymnastique, dont la sympathie éclairée pour nos œuvres ne s'est jamais démentie.

Il ne me déplait pas de constater que les circonstances présentes donnent tout leur prix aux résolutions déjà anciennes de la Mutualité.

Léopold MABILLEAU,
Président de la Fédération Nationale de la Mutualité.

CHRONIQUE LOCALE

DÉLIT D'OPINION

Sous le prétexte de propagande politique, il est une catégorie de militants qui exagèrent par trop leur hostilité à l'égard de leurs adversaires en les menaçant de mort.

Rien que ça !

Si ce ne sont que propos en l'air, si ce n'est qu'une exagération pour montrer combien est grande leur hostilité, leur haine contre la société et certains de ses membres, s'ils ne passent pas de la parole aux actes, il n'y a que demi-mal. Mais malheureusement, il se trouve toujours dans la foule des auditeurs de ces militants, des individus souvent prêts à prendre à la lettre les déclarations entendues.

Ainsi un ex-postier nommé Capmartin prononçant dans une réunion publique à St-Ouen, un discours contre la loi de 3 ans, s'écriait le 5 juillet : « J'invite l'ouvrier à ne compter que sur lui-même et à faire des économies pour se procurer un browning, qui est un argument préférable aux meilleurs discours. »

Dans une autre réunion, à Paris, le 12 juillet, le même orateur s'écriait : « Si Barthou et Poincaré ne comprennent pas que le peuple ne veut pas la loi de 3 ans et s'ils n'empêchent pas cette loi d'être votée, il faut espérer qu'il se trouvera parmi nous un Caserio pour faire le geste nécessaire. »

On a beau être contre la loi de 3 ans, s'élever contre le maintien de la classe 1910 sous les drapeaux, nous pensons qu'il est outré de faire acheter des brownings ou des poignards et de conseiller de tuer les chefs du Gouvernement.

Vraiment, c'est ignoble : que l'ex-postier soit anarchiste, affaire à lui, mais conseiller l'assassinat, cela dépasse les libertés permises aux détraqués.

En supposant que cet ex-postier ne parle ainsi que pour attirer sur lui l'attention du Gouvernement et obtenir, par la peur, sa réintégration dans les P. T. T., on ne saurait admettre de telles menaces.

Au surplus, que n'opère-t-il lui-même ? « Il faut espérer qu'il se trouvera, parmi nous un Caserio » dit cet aimable citoyen ! Il est prudent, il aimerait tout autant que ce fut un autre qui opérât.

Le tribunal correctionnel de la Seine lui a infligé, par défaut, 3 ans de prison et 2000 francs d'amende.

Délit d'opinion, dira-t-on ? Eh bien non, ce n'est pas un délit d'opinion que de recommander, de prêcher l'assassinat ; s'il en était autrement, les Bonnot, les Lacombe, les Garnier que l'on a guillotinés seraient des martyrs alors ?

LE CHATEAU DE MONTAL donné à l'Etat

L'Officiel du 20 août publie le décret relatif au château de Montal donné à l'Etat par M. Fenaile :

Le Président de la République française,

Sur le rapport du président du conseil, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts.

Vu, en date du 16 mai 1913, l'acte notarié par lequel M. Fenaile donne à l'Etat, pour le ministère de l'Instruction et des beaux-arts (service des monuments historiques) et sous certaines conditions, le château de Montal, classé parmi les monuments historiques, et ses dépendances, et s'engage, en outre, à verser à l'Etat une somme de 100.000 fr. et à la caisse des musées nationaux une somme de 50.000 fr. à la condition de voir attribué au château de Montal, avec leurs encadrements, trois bustes provenant de ce château et acquis pour le musée du Louvre ;

Vu les procès-verbaux des délibérations prises au sujet de cette dernière donation par le comité consultatif et par le conseil des musées nationaux ;

Vu l'article 910 du code civil ;

Vu la loi du 4 février 1901 ;

Vu la loi du 10 avril 1845, article 52, complété par l'article 69 de la loi du 30 janvier 1907 ;

Vu le décret en date du 14 janvier 1896 ;

La section de l'intérieur, des cultes, de l'Instruction publique et des beaux-arts du conseil d'Etat, entendue.

Décrète :

Art. 1er. — Le président du conseil, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, est autorisé à accepter, au nom de l'Etat et aux conditions indiquées dans l'acte notarié susvisé, le château de Montal et ses dépendances ainsi qu'une somme de 100.000 francs. Cette somme sera placée en rente sur l'Etat et les revenus en seront employés conformément aux volontés du donateur.

Art. 2. — Sont attribuées, à titre de dépôt, au château de Montal, avec leurs encadrements, les œuvres d'art suivantes provenant de ce château et appartenant au musée du Louvre :

Buste de Doré de Montal ;

Buste de Nines de Montal ;

Buste de Robert de Balzac.

Art. 3. — Le président du conseil de la réunion des musées nationaux est autorisé à accepter au nom de cet établissement la somme de 50.000 fr. donné par M. Fenaile à la caisse des musées nationaux.

Le Service de trois ans et les Soutiens de famille

M. L.-L. Klotz, ministre de l'intérieur, a adressé aux préfets une circulaire sur l'application de l'article 12 de la nouvelle loi militaire, qui a modifié la loi de 1905, en ce qui concerne les allocations aux soutiens de famille.

On sait qu'aux termes de cet article le taux du secours, qui était jusqu'ici de 0 fr. 75 par jour pour la famille et de 0 fr. 25 par jour par enfant est élevé à 1 fr. 25 pour la famille et 0 fr. 50 par enfant. De plus, le nombre des allocations n'est plus aujourd'hui limité.

Dans sa circulaire, le ministre de l'intérieur fait observer que ces dispositions nouvelles étant de nature à entraîner des dépenses importantes à la charge de l'Etat, il importe que tout abus soit évité et que les allocations soient accordées et en même temps strictement limitées à tous ceux qui justifient y avoir droit.

Afin de concilier les intérêts financiers de l'Etat, avec le droit des demandeurs, M. L.-L. Klotz invite formellement les préfets à porter en appel devant le tribunal civil de l'arrondissement toute décision qui n'aurait pas été prise par le Conseil cantonal à l'unanimité de ses membres.

Le ruban violet

M. Nèble, instituteur à Lauzès, est nommé officier de l'Instruction publique.

M. Miraton, inspecteur primaire à Figeac, est nommé officier d'académie.

Nos félicitations à MM. Nèble et Miraton.

Justice de paix

Parmi les juges de paix de 3^e classe, élevés à la 2^e classe de leur grade, nous relevons avec plaisir le nom de M. Mabru, juge de paix à Souillac.

Postes

M. Pagès (Baptiste), sergent au 7^e d'infanterie, est classé pour l'emploi de facteur à Paris.

Service Vicinal

M. Mazet (Joseph), ex-soldat à la 5^e compagnie des cavaliers de remonte, est classé pour l'emploi de cantonnier dans le Lot.

Navigaton

Aux termes d'un arrêté en date du 18 août 1913, MM. Rajouls (Jean-Pierre), écuyer de 1^{re} classe (à l'écluse de Luzech), et M. Pons (Paulin), écuyer de 1^{re} classe (à l'écluse de Saint-Cirq-Lapopie),

sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite à partir du 16 août 1913.

Conformément aux dispositions du décret du 27 mai 1897, MM. Rajouls et Pons seront maintenus en fonctions jusqu'à la délivrance de leur brevet.

Ces deux emplois d'agents classés sont supprimés.

Ponts et Chaussées

Notre jeune compatriote M. Guiraudet (Edmond), ancien élève du lycée Gambetta, reçu au dernier concours des ponts et chaussées, est nommé commis de 3^e classe et mis à la disposition du ministre de la guerre pour y occuper des emplois au service de la direction du génie.

M. Guiraudet est affecté à la chefferie de Toul.

Nos félicitations.

Médailles d'honneur

Des médailles d'honneur du travail ont été décernées aux compatriotes dont les noms suivent :

M. Brux Alexis, contremaître dans la maison Vieu à Saint-Céré.

M. Cavalé Ambroise, sous-chef de brigade à la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Fontanes.

M. Combebiac Henri-Louis, aiguilleur à la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Souillac.

M. Cornède Jean-Pierre, chef de station à la compagnie du chemin de fer d'Orléans aux Quatre-Routes.

M. Couderc Pierre, chef de train retraité de la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Cahors.

M. Couybes Julien, chef de station à la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Cahors.

M. Delrieu Jean, poseur à la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Puy-Evêque.

M. Delsol Jean-Baptiste, chef de train retraité de la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Cahors.

M. Laborie Toussaint, poseur à la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Cambes.

M. Lestable Jean, sous-chef de brigade retraité de la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Cahors.

M. Loison Paul, mécanicien retraité à la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Cahors.

M. Marias Paul-Pierre-Antoine, employé dans la maison Orliac à Cahors.

M. Pauly Jean, employé à la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Figeac.

M. Pradel Elie-Jean-François, facteur à la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Lamothe-Fénelon.

M. Valette Pierre, voyageur de la maison Marcenac à Cahors.

M. Venier Louis-Camille, machiniste retraité de la compagnie générale des omnibus de Paris à Courboub, commune de Leyme.

M. Venri Denis, contremaître dans la maison Godefroy de Verdal à Saint-Céré.

Nos félicitations aux nouveaux promu.

Aviron cadurcien

MATCH VILLENEUVE-CAHORS

Continuant la série des rencontres annoncées pour la saison de 1913, notre société nautique l'Aviron Cadurcien a rencontré le 15 août, à Villeneuve-sur-Lot, en un match amical l'Aviron Villeneuvois.

Ce match s'est disputé sur une longueur de 2.400 mètres environ, avec virage, à quatre rameurs outriggers.

Dès le départ, Cahors s'assure l'avantage et au virage mène par trois longueurs. Villeneuve essaie de rattraper le retard, mais en présence de l'avance de Cahors, doit finalement y renoncer.

L'arrivée au « poteau » de l'équipe cadurcienne a été saluée par les applaudissements du nombreux public villeneuvois qui se pressait sur les berges du Lot.

L'enjeu de la course est constitué par un superbe bronze d'art que le public cadurcien a pu et peut encore admirer à la devanture de Mlle Euphrasie Imbert, boulevard Gambetta. Cet objet d'art ne deviendra néanmoins la propriété définitive de l'une des deux équipes que lorsque l'une d'elles l'aura gagné à trois reprises différentes.

L'Aviron Cadurcien s'est donc assuré pour un an la garde de ce bel objet qui sera disputé l'année prochaine, à Cahors, en une deuxième manche.

Nous ne pouvons que former des vœux pour que notre Société Nautique s'assure la garde une deuxième fois. Nos équipiers ont d'ailleurs donné jusqu'à ce jour assez de preuves de leur bonne volonté pour que nous soyons assurés de leur désir de conserver la réputation acquise au cours de la saison actuelle, à Nice, à Libourne, à Cahors, à Bayonne et à Villeneuve.

L'équipe cadurcienne était ainsi composée : MM. Desprats, Gagnayre, L. Hébrard et Bonnavé ; barreur, M. St-Martin.

Nécrologie

Nous apprenons avec un vif regret que M. Escande, comptable à l'imprimerie du Journal du Lot, vient d'avoir la douleur de perdre son père décédé mercredi soir à Mazamet, à l'âge de 76 ans.

Au nom du personnel de l'imprimerie, nous prions M. Escande et sa famille d'agréer l'expression de nos vives condoléances.

L. B.

Contrainte par corps

La femme C., dite Pradale, qui avait été condamnée à une amende pour s'être montrée en public dans une tenue inconvenante, ne s'étant pas encore exécutée depuis déjà un an que la Justice s'est prononcée, a été enfermée au Château-du-Roi, en vertu d'une contrainte par corps délivrée par le Procureur de la République.

Crépage de chignons

La nommée M., dite le Grand cagon, a porté plainte au Parquet, contre deux bonnes d'auberge de la rue Lestieu, qui l'auraient égratignée vendredi dernier, 15 Août (jour de fête de la vierge), et porté ainsi un énorme préjudice à sa personne.

La police enquête.

Mordu par son chien

Mercredi matin, M. R... mécanicien à la compagnie d'Orléans, était occupé à travailler dans sa vigne située aux Queyssines, lorsqu'il vit son chien qui jouait sur la route heurté par une auto.

Sous le choc, le chien alla rouler dans la vigne, mais M. R... essayant d'éviter une chute trop brusque, voulut retenir le chien ; il ne put le saisir que par la queue. Le chien, un vrai molosse, se retourna et mordit cruellement son maître à la main qui fut transpercée par les crocs.

Ce fut avec difficulté, et au milieu de très vives souffrances, que M. R... parvint à dégager sa main des crocs du chien.

Le propriétaire de l'auto s'empresse de mettre sa voiture à la disposition de M. R... qui se rend aussitôt à la Pharmacie de la Croix Rouge où M. Garnal lui donna les soins nécessaires.

La blessure est assez grave.

Société d'Agriculture du Lot

Séance du 16 Août

PRÉSIDENT DE M. DELBREIL

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Etaient présents : MM. Delbreil, Rigal, Dalet, Salles, Alphonse, Combes, Calmels, Vinel, Lafargue.

M. Douaire, directeur des services agricoles du Lot, assistait à la réunion.

M. le Président présente M. Douaire et lui adresse ses souhaits de bienvenue.

M. Douaire remercie M. le Président et ajoute qu'il est heureux de se mettre en contact dès le premier jour avec les agriculteurs du Lot qu'il assure de tout son dévouement.

En l'absence du secrétaire, M. Rigal donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal est adopté sans observations.

MM. Sémirot, commissionnaire en bestiaux à Paris, Vilhès, propriétaire à Gramat, Delsahut Cyprien, éleveur au Bastit, Pleimpon Henri, éleveur à Fontanes-Luneval, Pechmabeac Casimir, à Sonac-Assier, Pendaries Hippolyte, aux Roques, présentés à la dernière séance, sont élus à l'unanimité des votants, membres de la Société.

MM. Lalande, chez M. Lesage, à Cénévères, Constant Jean, propriétaire à Loupiac, Passerieu Justin, à Raux, demandant à faire partie de la Société.

L'admission de ces membres est renvoyée à la prochaine séance.

M. le Président donne lecture :

1^o d'une lettre de M. le Préfet du Lot annonçant qu'une subvention de 3.000 francs et des médailles a été accordée à la Société d'Agriculture du Lot, par le gouvernement de la République.

2^o d'une lettre de la Société Nationale d'encouragement à l'Agriculture qui accorde également deux médailles d'argent et deux médailles de bronze.

Des remerciements seront adressés par les soins du Bureau.

M. le Président donne lecture, article par article, du programme du concours d'animaux reproducteurs qui sera complété par des expositions d'instruments agricoles et de produits maraichers agricoles. Il ajoute qu'il aura lieu, si possible, de faire des essais d'une charrue décavillonaise présentée par un constructeur d'un département voisin.

Le programme est adopté tel qu'il est présenté et la date du concours est fixée au 14 septembre prochain à cause de la coïncidence avec les fêtes données en l'honneur du Président de la République.

M. le Président annonce que M. Guichard, inspecteur de l'Agriculture a l'intention de venir visiter le concours agricole.

M. le Président demande alors s'il

n'y aurait pas lieu d'organiser à cette occasion un banquet agricole qui aurait lieu le 14 septembre à midi. Après échange d'observations une commission composée de MM. Dalet, Ilbert, Girma, est désignée pour s'occuper de cette organisation.

M. le Président ajoute qu'il y aura lieu de voter une subvention pour participer à l'érection d'un arc-de-triomphe de l'agriculture et de l'horticulture en l'honneur de M. Poincaré. Cette proposition est adoptée.

M. le Président rappelle ensuite qu'il y a lieu de désigner les membres qui doivent visiter les concurrents aux divers concours de l'arrondissement de Cahors. Il demande à M. Douaire, qui accepte en principe l'invitation, de bien vouloir se joindre à la Commission. MM. Combes, Dalet, Rigal sont désignés.

Un intéressant échange d'observations a lieu entre M. Douaire et plusieurs membres sur la question d'irrigation des plaines de Touzac, Cabessus et Caillac. M. le Président rappelle que le projet d'irrigation de la plaine de Caillac est sur le point d'être résolu et qu'un syndicat vient d'être formé.

M. Douaire signale les résultats obtenus dans l'arrondissement de Gannat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi.

Création de gardes communales

La France militaire annonce que le gouvernement vient de décider que des formations constituées avec des hommes valides et dégagés de toute obligation militaire seront organisées sur le territoire, sous le nom de gardes communales, dans le plus grand nombre de localités possible.

Ces formations seront placées sous l'autorité préfectorale qui sera entièrement chargée de les organiser et de les inspecter en temps de paix, ainsi que d'assurer leur fonctionnement en temps de guerre.

Ces gardes communales n'auront pas la qualité de bellégarans.

L'autorité militaire devra apporter à l'autorité préfectorale tout l'appui qui sera demandé et tous les renseignements utiles.

Trains Bonnet

« L'Agence des trains Bonnet » 26, rue de la Cerisaie organise un départ d'auvergne sur Paris le 4 septembre 1913. Ceux de nos lecteurs qui voudraient profiter de ce voyage, sont priés de se procurer leurs billets le plus tôt possible, le nombre des places étant limité. Les billets sont d'une validité de 90 jours, avec réduction de 45 à 50 0/0. Le tarif sera affiché dans les gares ; il est le même que celui appliqué pour les départs de trains Bonnet de Paris sur Auvergne.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 21 août 1913

Marche américaine Sousa, Supp.
Poète et paysan (ouv.) Supp.
Gloire aux femmes (maz) Farbach.

Trois menusets
a) Menuet du bœuf Haydn.
b) Menuet favori Mozart.
c) Menuet du Septuor Beethoven.

Les Echos du Quercy Kelsen.

Allées Fénelon, de 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4

Arrondissement de Cahors

Lherm

Incendie. — Samedi, vers onze heures du soir, un incendie se déclarait subitement à une grange située au centre du bourg, appartenant à M. Auricoste.

En un clin d'œil, le fourrage et autres récoltes qui se trouvaient dans l'intérieur de l'immeuble, furent détruits par les flammes.

Les pertes sont évaluées à près de 1.000 francs environ.

Aussitôt après cet incendie, M. Auricoste, propriétaire, se rendit à la gendarmerie et porta plainte contre la dame C..., qu'il dénonçait formellement comme étant l'auteur de l'incendie.

La gendarmerie se rendit à la première heure sur les lieux et commença aussitôt l'enquête pour s'assurer si la dénonciation faite par M. Auricoste était suffisamment fondée pour arrêter la coupable.

Cette enquête n'a pu être terminée la première journée. Elle continue.

Lalbenque

Accident. — Mardi matin, vers neuf heures, le sieur Courmille, âgé de 65 ans, propriétaire à Balach, commune de Lalbenque, conduisait son jeune cheval par la bride. Vint à passer une automobile qui, d'après la version de Courmille le renversa, lui fractura une jambe et continua sa route.

Informés du fait, les gendarmes se rendirent immédiatement sur les lieux de l'accident et dressèrent un procès-verbal de constat.

Mandé à son tour, le docteur Day-mard se transporta au domicile du malheureux blessé et procéda aussitôt à la réduction de la fracture.

L'automobile qui quelques instants

après l'accident traversa Lalbenque à une allure modérée portait, paraît-il, le numéro 569 T. 4.

Luzech

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier, à 8 h. 30 du matin, sous la présidence de M. Desprats, maire.

Tous les conseillers sont présents, à l'exception de MM. Emile Lugan, Daniel Martin, Poujade et Vidal.

Le conseil approuve les dépenses pour l'assistance médicale 54 fr. 50. Il donne un avis favorable à la demande d'allocation journalière formulée par quatre conscrits de la commune, ainsi qu'à une demande de sursis d'un étudiant en droit.

MM. Baptistin Cavalié et Auguste Desprats sont désignés comme commissaires, chargés de la répartition des secours accordés aux victimes des orages.

Le conseil accorde la pension mensuelle de 10 francs à deux vieillards. Il désigne comme membres de la commission des fêtes du 8 septembre : MM. Servan, Martin, Cavalié et Méraud, et vote une somme de 800 francs pour ces fêtes.

Il vote une somme de 80 francs, à titre d'indemnité, à M. Perboye, de Lémosy, pour dégâts occasionnés dans son champ, où était installé le parc d'artillerie du 57^e régiment en manœuvre.

Il répartit les fonds affectés aux chemins ruraux : 150 francs pour Foussal, 200 francs pour Camy et Fages, 150 francs pour Lemosy, 200 francs pour la Cause de Caix, et 150 francs pour Luzech.

Il vote une somme de 200 francs pour réparations à l'église de Fages, les habitants prenant à leur charge le supplément de dépenses.

Les grosses réparations nécessaires à la fontaine de Camy et au chemin de la Combette seront immédiatement entreprises après l'établissement des devis par l'architecte communal. A ce sujet, M. le maire indique au conseil qu'une souscription volontaire des intéressés à la mise en état du chemin de la Combette atteint déjà le chiffre de 300 francs.

A la demande du capitaine de gendarmerie, on procédera de suite aux réparations urgentes de la caserne de gendarmerie.

Le conseil autorise le maire à signer le bail de trois ans portant la clause de tacite reconduction avec le curé de Luzech.

Le président communique à l'assemblée la nouvelle loi d'assistance aux familles nombreuses. Le conseil fixe à 5 fr. l'unité d'allocation mensuelle aux ayants droit.

Le maire est autorisé à signer l'acte de vente pour l'acquisition de l'immeuble de la veuve Bergon. Le conseil, sur la proposition du maire, accepte les promesses de vente signées par les propriétaires des immeubles du quartier du Barry, où on se propose de construire l'école de filles. L'achat de l'emplacement s'éleva à 25.000 fr. A l'unanimité, l'assemblée communale décide qu'il faut immédiatement remplir les formalités nécessaires en vue d'une construction rapide.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

Caillac

Fête votive. — La fête patronale de notre commune, fixée aux 24 et 25 courant, s'annonce très brillante.

Samedi 23, salves d'artillerie et retraite aux flambeaux.

Dimanche et lundi, grand concours de tir avec prix variés, jeux divers et bal champêtre ; le soir, illumination féérique et grand bal.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

Grézels

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni, dimanche dernier, à la mairie, à huit heures du matin, sous la présidence de M. Mollié, maire.

L'avant-projet de construction d'un pont sur le ruisseau de Combes-Commas reçoit un avis favorable.

Création d'un bureau de facteur-receveur. Vœu présenté par le maire, adopté.

Le conseil fixe à 5 francs le taux de l'allocation mensuelle à servir aux bénéficiaires de la nouvelle loi sur l'assistance aux familles nombreuses.

Le conseil décide que la création de nouvelles foires qui se tiendront au chef-lieu de notre commune, sera publiée et affichée dans diverses communes.

Le conseil règle quelques affaires de moindre importance et le président lève la séance.

Disparu. — Depuis le 3 août, M. Jean Soulié, cultivateur à Grézels, n'a pas reparu à son domicile.

Sa famille, très inquiète, a fait procéder à des recherches, qui, jusqu'à ce jour, n'ont donné aucun résultat.

Voici le signalement du disparu : Age, 69 ans, taille moyenne, teint frais et blond, apparence robuste, vêtu d'habits de fête.

Prayssac

Grandes fêtes des 23, 24 et 25 août. — A l'occasion de la fête patronale,

du concours cantonal et de l'importante foire d'août, des grandes fêtes sont organisées qui auront une durée de trois jours.

En voici le programme dans tous ses détails :

Le samedi 23 août aura lieu le concours du comice agricole du canton. Les bêtes soumises à l'examen des membres du jury seront exposées dans la matinée sur la grande place d'Istrie.

Les autres exposants auront une place réservée pour chaque spécialité de produits.

La distribution des prix aux lauréats se fera sur la place d'Istrie. Le soir, grande fête de nuit, brillante illumination, retraite aux flambeaux.

Dimanche 24 août : A 6 heures, grandes salves répétées d'artillerie ; réveil en fanfare ; à huit heures, distribution des bouquets, aubades aux autorités et aux personnalités praysacoises ; à 14 heures, jeux divers ; cruche, poêle, course en sacs, jeu de la crème, grand concours de grimaces ; à 15 heures, grandes courses de bicyclettes avec prix en espèces ; à 16 heures, grand bal de jour ; à 18 heures, apéritif-concert ; à 20 heures, tour de ville en musique ; à 21 heures, grandiose brillant feu d'artifice (effigie du maréchal Bessièrès et départ de l'avion).

A 21 h. 30, grand bal de nuit et grande bataille de confetti et de serpents.

Lundi 25 août : A 6 heures, réveil de la musique ; à 10 heures, café-concert ; à 14 heures, continuation des jeux divers de la veille ; à 16 heures, grand bal champêtre ; à 20 heures, départ du ballon « Le Voltigeur » à 21 heures, grand bal de nuit. Les confetti unicolores seront seuls admis. A minuit, adieux de la musique.

N.-B. — Pour les forains. — Les marchands forains auront le lundi, jour de foire, leur place habituelle réservée. Il a été prévu qu'aucun amusement ne pourra interrompre la moindre affaire commerciale ce jour-là. D'ailleurs, des dispositions sont prises à cet égard.

Les courses de bicyclettes portées sur l'affiche à la date du lundi, auront lieu la veille, dimanche, à 15 heures.

Arrondissement de FIGEAC

FIGEAC

A l'instruction. — L'information suivie contre Louis-Gaston PERRUX, originaire du Jura, inculpé du délit de grivèrie filouterie au préjudice du restaurant Mourhon, à Toirac, sera longue et laborieuse. Ce chevalier d'industrie, réclamé par divers parquets du Midi pour escroqueries du même genre, prétend ne pas avoir pris la qualité d'ingénieur pour arriver à ses fins, mais il nous revient qu'un des dossiers qui le concerne contient une carte sur laquelle le chef d'accusation est suffisamment établi.

Il va être confronté avec sa victime.

Gamburat

Notre fête. — Dimanche prochain, 24 août, la fête sera célébrée avec un entrain inaccoutumé.

Une belle fanfare a été engagée par le comité de la fête. Jeux divers : courses vélocipédiques, départ d'un superbe ballon, feu d'artifice, bataille de confetti. Rien ne manque au programme.

Nul doute que les étrangers s'y rendront très nombreux et le meilleur accueil leur sera réservé.

Classe 1913. — Cinq jeunes gens sont inscrits sur les tableaux de recensement de la commune.

Ce sont : MM. Delfieux Paul, Gibrat Elie, Lacam Camille, Mazet Henri, Sales Rémi.

Latouille-Lentillac

Accident. — Dimanche au soir, 17 courant, M. Chansar négociant à St-Céré, se rendait à Latouille en automobile, avec deux de ses amis. Arrivé au tournant de la route assez brusque, un peu au-dessous du cimetière, il se trouva brusquement en face d'un cycliste lancé à toute vitesse, le jeune Landes Ernest, qui allait en sens contraire. Ce dernier ne pouvant modérer son allure, se jeta sur l'automobile conduite par M. Chansar qui, pour l'éviter donna vivement un coup de volant à droite et l'automobile franchit le parapet et s'éleva dans le pré d'une hauteur de trois mètres environ. Fort heureusement, le conducteur ne lâcha pas la direction et les trois voyageurs n'eurent pas à souffrir de leur course dans le pré situé en contre-bas.

Il n'en fut pas de même du cycliste qui fut roulé par l'automobile et a de nombreuses contusions sur tout le corps. Il souffre surtout de la jambe droite qui a os félé.

Néanmoins, M. Darnis qui le soigne, espère que les nombreuses et graves blessures n'auront pas de suites graves et qu'elles guériront radicalement.

Saint-Félix

Echo de la fête. — Grâce aux jeunes gens actifs et dévoués composant le comité d'organisation de notre fête, celle-ci a été célébrée joyeusement.

De nombreux étrangers y ont assisté.

La course de bicyclettes avait attiré de nombreux coureurs.

M. Delzescaux de Figeac a obtenu le 1^{er} prix avec une machine « Gladiateur », M. Lapeyre de Figeac le 2^e prix avec une machine « Griffon » ; le départ d'un formidable ballon a été merveilleux ; le soir l'illumination de la place publique et de brillants feux d'artifice ont été magnifiques et très bien réussis.

Le bal a été particulièrement très bien suivi et nombreux furent les couples qui s'en donnèrent à cœur joie.

Au nom de la population nous remercions le comité de la fête de son actif dévouement.

L. M.

Marcilhac

La foire. — Favorisée par la fête locale de notre commune, notre foire du 16 août fut très belle. Voici les principaux cours pratiqués sur les divers marchés.

Marché aux bœufs : très bien approvisionné, mais les transactions étaient un peu lentes ; à noter une très légère baisse. Les forts bœufs d'attelage se sont vendus de 700 à 1000 fr., les bouvillons de 450 à 600 fr., les vaches de travail de 500 à 700 fr., le tout la paire.

Marché aux porcs : peu d'amenés, vente peu active, cochons pour l'engraissement 45 à 80 fr., nourris 15 à 35 fr. le tout suivant qualité et gros-seur.

Marché aux mulets, aux ânes : transactions rares.

Les marchands qui avaient apporté des plants de choux les ont vendus 0 fr. 90 le cent, les légumes apportés ont été rapidement vendus. Les marchands étalagistes et les commerçants de la localité ont fait de bonnes recettes.

Nos fêtes. — Favorisées par un temps splendide nos fêtes des 14, 15, 16 et 17 août ont été très réussies. Le succès en revient au dévouement des membres du comité d'organisation qui ont fait tout leur possible pour assurer la réussite complète.

Grâce à leur active vigilance, aucune partie du programme annoncé n'a été laissée de côté. L'orchestre de choix de St-Cirq-Lapopie, dirigé par nos amis Bach et Marqués a fait entendre les plus jolis morceaux de son répertoire.

Défils, aubades, courses de bicyclettes, départ des ballons et les jeux divers ont vivement intéressé les nombreux étrangers et notre population.

Les bals de jour et de nuit ont été très animés. Au comité des fêtes toutes nos félicitations et nos remerciements.

Lacapelle-Marival

Mort subite. — M. Bedon, boucher, ancien conseiller municipal, est décédé mardi matin des suites d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

En cette pénible circonstance, nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

Gorn

Conseil municipal. — Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Gorn a décidé à l'unanimité d'interdire la chasse, la pêche et la récolte de la truffe aux étrangers sur toute l'étendue du territoire de la commune de Gorn. Il a chargé M. Labanlie maire, de prendre un arrêté pour l'exécution immédiate de cette décision.

Saint-Géré

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni samedi soir.

Sur la proposition de M. le maire, le Conseil décide que cette année la fête locale sera avancée et aura lieu, exceptionnellement, les 13, 14 et 15 septembre, afin que le premier jour coïncide avec le passage à St-Céré du président de la République.

Le Conseil municipal vote, en outre, une somme de 600 fr. pour décorer la ville sur le parcours qu'effectuera le chef de l'Etat.

Lecture est donnée de diverses lettres : la première, du bureau de l'Union musicale, qui demande à la ville de vouloir bien faire construire un kiosque pour ses concerts ; la deuxième, par laquelle M. le directeur de l'École de garçons, président de la Société sportive St-Céré-Stade, demande une subvention à la commune pour aider cette Société dans la dépense d'organisation d'une Société de football et de location d'un terrain sur lequel auraient lieu des jeux de plein air, tels que croquet, tennis ou autres ; la troisième qui émane des bouchers et charcutiers lesquels demandent la construction d'un débarcadère pour les animaux et d'un abri au bord de la rivière au-dessus du lavoir de l'abbatior. Ces diverses demandes sont renvoyées à l'examen de la Commission des finances.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le directeur de l'École primaire supérieure de garçons, qui informe l'assemblée qu'il vient de recevoir une importante concession de matériel pour l'atelier des travaux manuels. D'autre matériel pourrait être accordé à l'École dans les premiers mois de l'année scolaire 1913-1914 à la de-

mande du Comité de patronage de l'École primaire supérieure de garçons. Le Conseil donne, d'ores et déjà, un avis favorable à la demande qui sera faite à cet effet et prend l'engagement de prendre à sa charge les frais d'installation de ce matériel.

Lecture est donnée d'une lettre, en date du 2 courant, par laquelle M. le ministre de l'Agriculture informe M. Loubet, sénateur du Lot, qu'en réponse à une délibération du Conseil municipal, qu'il lui avait recommandée, tendant à l'envoi d'un deuxième postier breton à la station d'étaçons de St-Céré, cette station ne comprenant que deux étaçons ne peut être uniquement composée de postiers bretons.

Toutefois, M. le ministre, pour tenir compte de la bienveillante intervention de M. le sénateur en faveur des éleveurs de la région, pria M. le Directeur du dépôt d'étaçons de Ville-neuve, d'examiner la possibilité de placer à St-Céré, un second reproducteur choisi parmi les plus étoffés de son effectif.

Le Conseil adresse ses remerciements à M. Loubet, sénateur, pour sa bienveillante intervention et décide de demander à l'administration des haras, d'envoyer à la station de St-Céré en 1914, trois chevaux dont deux postiers bretons.

Le Conseil approuve les comptes des médecins, pharmaciens et sages-femmes du premier semestre 1913. Ces comptes s'élevaient à la somme totale de 1.855 francs, sur laquelle la part de la commune est de 1.113 francs soit 60 pour cent.

Le Conseil, formé en comité secret, examine et accueille favorablement deux demandes d'admission au bénéfice de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards et deux demandes d'inscription sur la liste d'assistance médicale gratuite.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Foire. — Bonne foire à Gramat malgré les ondées qui sont tombées dans l'après-midi mais qui n'ont gêné que les marchands étalagistes.

Voici quelques cours :

Bœufs de travail, marché très fourni, de 1000 à 1200 fr. la paire.

Bœufs de boucherie, de 38 à 43 fr. les 50 kilos.

Vaches de travail, de 650 à 850 fr. la paire.

Vaches de boucherie, de 33 à 38 fr. les 50 kilos.

Bouvillons, de 350 à 450 fr. la paire.

Veaux de lait, 1 fr. 15 le kilog.

Marché aux moutons : cours très soutenus.

Marché aux porcs : peu animé aménés seuls quelques nourris et porcelets, bien vendus.

Halle : Blé, 21 fr. 50 l'hecto ;

Avoine, 11 fr. l'hecto.

Volaillerie : Poulets, 1 fr. 75 le 1/2 kilog.

Poules, 0 fr. 85 le 1/2 kilog ;

Pigeons, 1 fr. 30 la paire ;

Lapins, 0 fr. 50 le 1/2 kilog ;

Oufs, 0 fr. 90 la douzaine.

Gros apport de jardinage vendu à des prix très élevés.

Prochaine foire le 10 septembre.

Labastide-Murat

Marché hebdomadaire. — Les agriculteurs n'ayant pas encore dépiqué, notre marché hebdomadaire a été peu animé.

Le blé s'est vendu de 17 à 17,50 ; quelques sacs d'avoine nouvelle ont été apportés et ont été écoulés au prix de 8 francs, le tout les 80 litres.

Volaillerie : Poules, 90 centimes ; poulets, 1 franc ; œufs, 1 franc la douzaine.

Jardinage : Marché très bien approvisionné en plants de choux vendus de 45 centimes à 50 centimes le cent.

Ganiac

La foire. — La prochaine foire de Ganiac, une des plus importantes de l'année, pour les bœufs, moutons et chèvres, aura lieu samedi 23 août.

Montfaucon

Trouvaillerie. — M. Escapoulade, fils aîné, le jour de la fête votive de Saint-Sauveur-la-Vallée, au lieu dit « la Fouine », un portefeuille d'une certaine valeur, renfermant des cartes postales illustrées, qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

La fête locale. — La fête locale de Montfaucon aura lieu dimanche prochain 24 août.

Vaillac

Fête locale. — La fête locale de Vaillac aura lieu dimanche 31 août.

Souillac

Nos fêtes. — En raison du passage du président de la République française à Souillac, le samedi 13 septembre, le conseil municipal a décidé de reporter la date des fêtes locales au 14 septembre.

En conséquence, une réunion des commerçants de la ville a eu lieu lundi dernier, à huit heures et demie, dans une des salles de la mairie, sous la présidence de M. Malvy, maire, assisté de M. Claret, adjoint. Il a été

décidé que des quêtes seront effectuées dans les divers quartiers de la ville. A cet effet, trois commissions ont été nommées. La commission du Nord a à sa tête M. Claret, adjoint ; la commission du Centre, M. Malvy, maire, et la commission du Midi, M. Bayles, adjoint.

Pour la réception du président de la République, trois arcs de triomphe seront édifiés, le premier à l'entrée de la ville, en face de l'avenue de la Gare ; le second en face de la succursale de la Société générale et le troisième en face de la mairie. Vu le peu de temps que M. Poincaré séjournera parmi nous, deux estrades seront élevées sous les proménades où sera offert par la municipalité une coupe de champagne au président de la République et à sa suite.

La question d'une musique a été agitée, mais aucune décision n'est encore arrêtée.

Une nouvelle réunion aura lieu sous peu de jours.

CHEZ NOS VOISINS

Fumel

Médailles d'honneur

Des médailles d'honneur du travail ont été décernées à nos compatriotes dont les noms suivent :

M. Avezou Henri, manœuvre à la Société métallurgique du Périgord à Fumel.

M. Moncouth Antoine, visiteur à la Compagnie du chemin de fer d'Orléans à Libos.

M. Rabou André, ouvrier forgeron mécanicien à la Société métallurgique du Périgord à Cuzorn.

Nos félicitations.

MARCHÉ AUX PRUNES

Monclar-d'Agenais (L.-et-G.) 19 août.

La prune a fait son apparition sur notre marché. Apport, 100 quintaux environ, vendus au cours suivants :

Les 70-4 fruits au demi-kilo, 45 fr. ; les 80-4, 42 fr. ; les 90-4, 40 fr. ; les 100-4, 38 fr. ; les 110-4, 30 fr. ; fretin, 20 fr., le tout les 50 kilos.

Les marchés aux prunes auront lieu à Monclar tous les samedis.

Chronique viticole

Ouvrage offert en Prime par la Grande Pharmacie de la Croix Rouge : Boulevard Gambetta Cahors.

Conseils rationnels sur la vinification et procédés pratiques pour obtenir la bonne qualité et la conservation des vins rouges et blancs, par Georges JACQUEMIN, directeur de l'Institut de recherches scientifiques et industrielles de Malzéville, près Nancy. — 1^{er} vol. in-18 de 200 pages à 2 fr. 50. — Prix de faveur pour les viticulteurs : 0 fr. 90, en adressant directement à M. G. Jacquemin, à Malzéville, 0 fr. 90 en timbres-poste.

Cet excellent ouvrage de vinification, qui donne en quatorze chapitres tous les conseils, tous les renseignements utiles dictés par une expérience consommée, est mis pour une somme égale au tiers de sa valeur marchande à la disposition des viticulteurs.

L'auteur a rassemblé une foule de notions concernant le traitement de la vendange, des moûts, l'emploi des levures, l'outillage de la vinification, le soutirage, le collage et le filtrage des vins, les moyens de guérir leurs maladies et de corriger leurs défauts. Son ouvrage est susceptible de rendre les plus grands services aux propriétaires de vignes, à tous ceux qui ont à manipuler des vins pour leur usage ou pour le commerce. Ajoutons qu'un long chapitre est consacré à la législation et aux règlements concernant la répression des fraudes.

Paul GARNAL
Pharmacien de 1^{re} classe
Inspecteur des pharmacies.

Nota Bene. — Pour tous renseignements s'adresser à la Grande Pharmacie de la Croix Rouge qui tient à la disposition des viticulteurs tous les produits pour le traitement de la vendange et des vins :

Multilevures et Levures sélectionnées Jacquemin.

Tanin. — Métabisulfite de potasse.

Acide tartrique et acide citrique.

Phosphate d'ammoniaque. — Phosphate de chaux et tous les autres produits de Droguerie.

La Droguerie annexée à la Grande Pharmacie de la Croix Rouge, ne délivre pour l'œnologie que les produits purs de la Maison Poulenc ou de la Maison Jacquemin parce que seuls ils présentent toute :

Sécurité au point de vue de la loi sur les fraudes.

Garantie pour la qualité.

Efficacité dans les traitements.

M. Paul GARNAL, Directeur de la Grande Pharmacie de la Croix Rouge, à Cahors, se fera un plaisir d'envoyer aux personnes qui lui en feront la demande, tous les renseignements concernant le traitement des vendanges et des vins.

Bibliographie

On va inaugurer avec solennité dans quelques jours — et, fort heureusement, après la clôture des hostilités en Orient — ce fameux Palais de la Paix érigé à La Haye grâce aux libéralités de M. Carnegie. Les *Annales* publient à ce propos, outre l'histoire et la description de l'édifice, une série d'articles ou de consultations du plus haut intérêt sur le pacifisme et l'arbitrage international, émanant d'auteurs de personnages les plus qualifiés en la matière, tels que Léon Bourgeois et d'Estournelles de Constant, et accompagnés d'une piquante étude de Henry Roujon sur Lamartine pacifiste et *La Marseillaise de la Paix*. A signaler encore, dans le même numéro de l'intéressante revue : une substantielle critique littéraire d'Emile Faguet sur le « Fils de Lactos », une savoureuse étude d'Adolphe Brissot sur Chardin, une vibrante « Lettre à la Cousine » d'Yvonne Sarcely sur les courses de taureaux et une fine chronique d'art de Léon Plee sur Aimé Morof, peintre des corridas, un poème patriotique de Jacques Normand dédié aux jeunes soldats de demain, une délicieuse comédie de la princesse Carla Ruffo di Calabria, traduite pour la première fois de l'italien, sans parler des rubriques d'actualité courante traitées par le lieutenant-colonel Roussel, Frédéric Lohé, Jean du Taillis, le Bonhomme Chrysale, etc.

On s'abonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 francs par an (étranger : 15 francs), le numéro : 25 centimes.

Pêche et Pisciculture

Lisez tous le *Pêcheur*, revue bimensuelle (23^e Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés ; 10, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements : France 6 francs ; Etranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

Contre les **maladies de la peau, dartres, eczémas, démangeaisons**, employez les Pilules Suisses, toniques, laxatives, dépuratives, qui purifient le sang.



ROYAL WINDSOR
LE CELEBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Rend aux cheveux gris leur couleur et beauté naturelles. Supprime les pellicules et arrête la chute des cheveux.

SE RECOMMANDE PAR 30 ANS DE SUCCÈS ET UNE VENTE TOUT JOURS CROISSANTE.

Envoi franco du prospectus sur demande
ENTREPOT : 22, Rue d'Enghien, PARIS
EN VENTE PARTOUT
Le flacon 2 fr. 75 ; le grand flacon 4 fr. 75
EXIGEZ sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR

PAR
CORRESPONDANCE
A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de L'ECOLE FIGIER :

- Commerce, Finance, Ecriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc.

Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Elèves par correspondance jouissent de mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois. L'École FIGIER prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux Carrières Administratives. Envoi gratuit du Programme C. Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

A Vendre

A MONTREDON (LOT)

Une belle maison ayant servi de maison d'école avec cour, préau, jardin et châtaigneraie.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Relations Rapides entre Paris et Luchon

En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi, met en marche, à partir du 25 juin inclus, deux trains rapides, l'un jusqu'au 21 septembre, avec wagon-restaurant entre Vierzon et Limoges, partant de Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 20 et arrivant à Luchon à 22 h. 11, l'autre jusqu'au 9 octobre (wagon-restaurant entre Paris et Vierzon) partant de Paris à 19 h. et arrivant à Luchon à 9 h. 7, (à 9 h. 12, du 22 septembre au 9 octobre).

Le dernier de ces trains comporte jusqu'au 31 août, de Paris à Luchon, un sleeping-car avec salons-lits à 3 lits, compartiments à 2 lits et couchettes.

Pour le retour, ces trains partent de Luchon à 8 h. 15 et à 20 h. 42 (à 19 h. 19 du 22 septembre au 9 octobre) et arrivent à Paris-Quai d'Orsay à 23 h. 54 et à 10 h. 41.

Ils comportent, le premier un wagon-restaurant entre Limoges et Pa-

ris, le second, jusqu'au 31 août, un sleeping-car de Luchon à Paris.

Ces deux trains comportent également tant à l'aller qu'au retour, jusqu'au 21 septembre, des voitures directes de 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

Supplément par place, de Paris à Luchon, en sus de la 1^{re} classe, en salons-lits : 48 fr. ; en compartiments-lits : 31 fr. 70 ; en compartiments couchettes : 16 fr.

Une Carte Touristique

De la Région Orientale des Pyrénées

La Compagnie d'Orléans rappelle qu'elle a édité, sous forme de dépliant, une carte touristique concernant les Pyrénées-Orientales, l'Aube, l'Ariège, le Tarn et la Haute-Garonne.

Ce document, établi de façon très artistique, donne avec la plus grande précision, le relief du sol, les moyens de communication et les localités ou sites les plus intéressants à visiter dans les régions sus-visées.

Au verso de la carte, un texte de renseignements accompagné d'illustrations, fournit les indications les plus essentielles sur les itinéraires et les combinaisons de billets à utiliser.

Le dépliant dont il s'agit est adressé

franco contre l'envoi de 0 fr. 80 à l'Administration Centrale, 1, Place Valhubert, à Paris Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne

Billets d'aller et retour collectifs de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

Billets d'aller et retour individuels délivrés de toute gare du réseau :

Du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre, valables 33 jours avec faculté de prolongation, réduction pouvant s'élever suivant le rayon de délivrance à 40 0/0 en 1^{re} classe, 35 0/0 en 2^e classe et 300 0/0 en 3^e classe.

Billets spéciaux d'excursion aux plages de Bretagne à itinéraire tracé à l'avance permettant de visiter Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Savenay, Questembert, Plœmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Pe Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rospendon, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin, délivrés du 1^{er} mai au 31 octobre, validité 30 jours avec faculté de prolongation.

Prix : 45 fr. en 1^{re} classe ; 36 fr. en 2^e classe.

Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points situés sur le parcours.

Cartes de libre circulation individuelles et de famille au départ de toute gare du réseau, en 1^{re} et 2^e classes, sur les lignes desservant les plages du Sud de la Bretagne, délivrées du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre, et valables 33 jours avec faculté de prolongation.

Nota. — Pour plus amples renseignements, consulter le « Livret Guide Officiel » de la Compagnie d'Orléans adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du Chemin de fer d'Orléans, 1, place Valhubert à Paris. Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

AVANCES SUR MARCHANDISES DISCRÉTION ABSOLUE

Carrasset et Sercond, 20 bis, rue Esprit-des-Lois, BORDEAUX.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Le Foyer Familial, Société d'Épargne, Nuptialité, Natalité, Invalidité. Maisons, combinaison nouvelle demande Inspecteurs, Directeurs départementaux et Agents. Appointements et fortes commissions. Ecrire avec références, 3, rue Marivaux, Paris.

EN SOUSCRIPTION

ONÉSIME RECLUS, ATLAS DE LA PLUS GRANDE FRANCE

160 cartes 4^e en couleurs en 20 livraisons

160 pages de texte avec vignettes sur carton de Luxe couché

PRIX : 60^{fr} broché. 66^{fr} relié. Demander Livraison Spécimen à 3 fr.

Dès le 16 Mai 1913. Fr. 70 et 76

à ATTINGER Frères Éditeurs, PARIS 2, Rue Antoine-Dubois

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TIROISIÈME PARTIE
Diane et Blanche
XXII

L'Odyssée d'un haut baron

Timoléon-Achille jeta les yeux sur cette carte et y lut ces mots, imprimés en italiques :
« JEAN-LOUIS BONISSENS, Homme de loi, ancien huissier, Recouvrements de créances. Avances de fonds sur les successions non ouvertes. Affaires litigieuses. Rédactions d'actes de toutes sortes. Consultations judiciaires. Tous les jours, de 10 heures à 5 h. rue Saint-Honoré n° 280. »

Quelques heures après l'entretien que nous venons de placer sous les yeux de nos lecteurs, Jean-Louis Bonissens était mis en liberté. Le surlendemain, Timoléon-Achille, libre à son tour, arrivait chez

l'homme de loi qui le recevait à bras ouverts et le conduisait séance tenante, dans l'un des principaux magasins de confection du Palais-Royal, où, pour la première fois de sa vie, le fils du portier-tailleur pouvait donner carrière au goût éclairé qu'il entraînait vers les vêtements decolours voyants et les cravates tapageuses.

Lorsque le jeune homme fut habillé des pieds à la tête, selon la formule des élégants d'estaminets ; lorsqu'il se contempla dans une haute glace avec son habit bleu à boutons d'or, sa cravate verte, son gilet jaune, son pantalon écossais à larges carreaux et ses bottes fines, il éprouva pour sa propre personne un profond sentiment de respectueuse admiration ; et véritablement il avait l'air d'un commis voyageur en grande tenue qui se dispose à mener la grisette de son cœur manger une friture à la Rapée.

— Vous voilà plus éblouissant que le soleil ! lui dit Jean-Louis Bonissens avec une entière conviction, et je crois que vous me ferez honneur. Timoléon-Achille le croyait aussi, et de bien bonne foi, je vous le jure !

Dès le lendemain il entra en fonctions ainsi qu'il en avait été prévu, fonctions qui se bornèrent à mettre au net pendant une heure ou deux chaque jour les livres du maître, à endosser, du beau nom de Poulart, des billets de complaisance, et à

jouer au billard en culottant des pipes et en dégustant des choppes lyonnaises ou Strasbourgeoises dans les cafés de douzième ordre.

En moins de trois mois, Timoléon-Achille était de première force au carambolage et au doublé ; il aurait pu lutter sans désavantage contre les professeurs émérites dont la réputation exerce sur les badauds, chaque soir, une attraction aussi réelle que celle d'un acteur en redoute sur l'affiche de nos théâtres : great attraction ! comme disent nos bons amis les Anglais.

Sans doute, jusqu'à présent, nos lecteurs ne se rendent point parfaitement compte de la spéculation de Jean-Louis Bonissens, et ils ne comprennent guère quel avantage avait trouvé ce dernier à s'attacher Timoléon-Achille.

L'homme de loi, croyez-le bien, n'avait rien fait qu'à bon escient.

Deux des principales cordes de son arc, nous le savons, étaient les signatures apposées par lui sur ces effets de commerce qu'il n'ont qu'une valeur apparente, et qu'on appelle *billets de circulation*, et les opérations d'usure dans lesquelles il intervenait comme intermédiaire, et parfois comme homme de paille, lorsque le véritable prêteur tenait à rester inconnu.

Beaucoup de gens, étrangers aux affaires et surtout aux affaires lou-

ches et véreuses, ignorent qu'un billet souscrit et endossé par des gens sans surface et sans garanties prend un air de sincérité lorsqu'il est couvert de nombreuses signatures, et trouve alors des niguards qui l'acceptent en paiement.

Jean-Louis Bonissens palpitait dix francs par chaque signature qu'il donnait, et dix autres francs s'il en fournissait une seconde.

Chaque mois, en moyenne, il enrichissait une vingtaine de traites de la griffe et du paraphe de Timoléon-Achille Poulart, c'étaient donc deux cents francs tombant dans sa caisse par le fait du jeune homme qui se trouvait ainsi, non seulement le plus riche hôtelier, mais encore constituer à son patron un léger bénéfice.

Mais ceci n'est rien, et c'est ailleurs qu'il fallait chercher la véritable et réelle utilité du futur baron.

Le droit de commission que touchait l'homme de loi sur chaque affaire d'usure qu'il faisait conclure était énorme et tout à fait invraisemblable.

Le prêteur et l'emprunteur payaient chacun de leur côté, à l'intermédiaire, le premier cinq ou six et le second quinze ou vingt pour cent.

Bonissens avait donc un intérêt colossal à multiplier les affaires et à se créer une nombreuse clientèle.

Tout le monde sait quelles sont dans les classes seigneuriales ou princières les fonctions des *rabatteurs*.

Ces derniers font lever le gibier et le forcent à se diriger dans sa fuite du côté des tireurs qui l'abattent le plus facilement au monde.

Bonissens avait dressé Timoléon-Achille à jouer à son profit le rôle de rabatteur dans la chasse aux pigeons dont lui-même était le grand veneur.

Le jeune homme, toujours vêtu avec cette élégance excentrique qui lui plaisait si fort, le gousset bien garni, le chapeau de feutre à longs poils incliné sur l'oreille droite, fréquentait les estaminets et se liait facilement avec une foule de mauvais sujets adolescents, fils pour la plupart de négociants honorables dans une excellente position de fortune.

Entre compagnons de plaisir la confiance la plus complète ne se fait guère attendre.

Les jeunes gens, mis par leur brillant camarade sur la voie des confidences, ne manquaient jamais de se plaindre de leur famille qui les laissait manquer d'argent.

— Le fuyez ! s'écriait le rabatteur, comment, les œufs sont basses et vous ne le disiez pas !... En voulez-vous, de l'argent ?... — Est-ce que vous pouvez nous en donner ?...

— Pas précisément, mais c'est tout comme, car je puis vous en faire avoir...

— Comment ?... par qui ?...

— Je connais un brave homme qui trouve un vil plaisir à venir en aide aux fils de famille dans l'embarras. Il prête à d'excellentes conditions et ne tracasse jamais ses débiteurs ! en un mot, c'est un père plutôt qu'un créancier !... voulez-vous que je lui parle de vous ?...

— Oui, certes ! ne manquait-on jamais de répondre.

— Il vous donnera tout ce que vous lui demanderez, de l'argent pour vous, des chaînes d'or, des bracelets et des robes de soie pour vos maîtresses, et des paniers de vin de Champagne, et des fusils de chasse, enfin tout ce qu'un joyeux vivant peut désirer... Peut-être tiendra-t-il à me faire endosser vos billets, car il me connaît depuis longtemps et il sait que j'ai toujours exactement payé les miens, mais j'ai confiance en vous et je ferai cela bien volontiers pour vous être agréable...

On se confondait en remerciements, on serrait les mains de Timoléon-Achille, le plus précieux et le plus dévoué des amis, et l'on courait chez Jean-Louis Bonissens.

(A suivre).

SERVICE D'ÉTÉ 1913

De Paris à Toulouse par Cahors

	739	3	1123	121	23	35	1125
	OMNIBUS RAPIDE	OMNIBUS RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS		
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS (Orsay) dép.	8 20		19	20	27	51	—
PARIS (Aust.) dép.	8 30		19 10	20	37	23	4
LIMOGES (arrivé) départ.	14 2		0 47	2 38	8	34	—
BRIVE... (arrivé) départ.	6 18 15 42	14 11	0 53	2 36	9	10	—
Gignac-Cressensac	7 21	15 58	2 35	4 14	13	12	19 25
SOUILLAC (arr.) dép.	7 40	16 52		4 49	14	6	20 23
CAZOULÈS... Lamothé-Fénelon	7 53	17 2		4 52	14	10	20 43
Nozac	8 9	17 18			14	18	20 52
GOURDON... Saint-Clair	8 31	17 28		5 17	14	56	21 33
Dégagnac... Thédirac-Peyrilles	8 40	17 49			15	5	21 43
Saint-Denis-Catus	8 51	18			15	16	21 55
Espère	9 22	18 11			15	27	22 7
CAHORS (arrivé) départ.	9 32 17 18	18 43	4 5	5 53	15	57	22 41
Sept-Ponts... Cieurac	9 51	19 8		5 58	16	7	22 48
Lalbenque... Caussade	10 5	19 22			16	34	22 58
Montauban arr.	10 45 18	20 2		6 35	17	17	23 8
TOULOUSE... arr.	11 19 26	20 36	5 9	7 1	17	54	23 19

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	144-1128	1132 (*)	4	122	700	1136
	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
TOULOUSE... d. 13	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16	
MONTAUBAN... d. 13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47	
Caussade... d. 17 59	17 16	20 42	21 57	—	—	8 58	11 25	
Lalbenque... d. 17 54	17 54	21 25	—	—	—	8 38	12	
Cieurac... d. 18 2	18 2	21 34	—	—	—	8 47	12 8	
Sept-Ponts... d. 18 13	18 13	21 46	—	—	—	8 59	12 19	
CAHORS... (arr.) d. 14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27	
Espère... d. 14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32	
St-Denis-Catus... d. 19 17	19 17	6 4	—	—	—	9 42	15 44	
Thédirac-Peyril... d. 19 31	19 31	6 20	—	—	—	9 54	15 57	
Dégagnac... d. 19 45	19 45	6 36	—	—	—	10 7	16 10	
Saint-Clair... d. 19 54	19 54	6 45	—	—	—	10 16	16 19	
GOURDON... d. 19 24	20 17	7 11	23 22	—	—	10 25	16 28	
Nozac... d. 20 26	20 26	7 20	—	—	—	10 38	16 42	
Lamothé-Fénel... d. 20 35	20 35	7 30	—	—	—	10 46	16 50	
CAZOULÈS... d. 20 49	20 49	7 44	—	—	—	10 55	16 59	
SOUILLAC... (a. d. 15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 15	17 19	
Gignac-Cressens... d. 15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33	
BRIVE... (a. d. 16 23	20 22	2 2	9 7	0 22	2 58	12 11	17 58	
PARIS... (A.) arr. d. 16 28	20 31	3	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41	
PARIS... (O.) arr. d. 23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—	
TOULOUSE... arr. d. 23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—	

De Cahors à Libos

	6 3	7 28	12 40	18 52
	MIXTE	MIXTE	MIXTE	MIXTE
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
CAHORS... — dép.	6 3	7 28	12 40	18 52
Mercuès... — dép.	6 17	7 50	12 54	19 7
Douelle (Arrêt)... — dép.	6 21	—	12 58	19 11
Parnac... — dép.	6 28	8 8	13 5	19 19
Luzech... — dép.	6 34	8 19	13 11	19 27
Castelfranc... — dép.	6 46	8 46	13 22	19 43
Prayssac (Arrêt)... — dép.	6 49	—	13 25	19 46
Puy-l'Évêque... — dép.	6 58	9 11	13 34	19 58
Duravel... — dép.	7 5	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac... — dép.	7 13	9 37	13 49	20 14
Fumel... — dép.	7 23	10 4	13 58	20 27
LIBOS... — dép.	7 29	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay)... — dép.	22 55	—	4 46	8 43

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

	19 50	22 51	8 20	10
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS (Orsay) départ.	19 50	22 51	8 20	10
St-Denis-près-Martel	4 40	9 20	13 52	16 28
Vayrac	4 48	9 29	14 3	20 14
Bétaille (arrêt)	4 52	9 33	14 7	20 18
Puybrun	5	9 41	14 16	20 26
Bretenoux-Biars	5 9	9 52	14 29	20 39
Port-de-Gagnac	5 16	9 59	14 36	20 46
Laval-de-Cère	5 24	10 7	14 44	20 56
Lamativie	5 45	10 30	15 6	21 20
Siran (arrêt)	6 1	10 46	15 22	21 36
La Roquebrou	6 17	11 1	15 38	21 51
AURILLAC, arrivée.	6 56	11 14	16 16	22 33

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

	6 38	10 58	15 32	19 42
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
Le Buisson, dép.	6 38	10 58	15 32	19 42
Sarlat... — dép.	6 50	7 33	11 58	16 40
Cazoullès... — dép.	7 31	—	12 38	17 20
Souillac... — dép.	7 56	10 10	12 50	18 2
Le Pigeon... — dép.	8 10	10 48	13 4	18 17
Baladou, Arrêt.	8 14	—	13 8	18 21
Martel... — dép.	8 21	11 23	13 16	18 29
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	11 40	13 26	18 40

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

	5 26	9 50	12 55	17 42	0 30
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
TOULOUSE, dép.	5 26	9 50	12 55	17 42	0 30
CAPDENAC, (a. d.)					